



**À partir du mois
de janvier 2024,**

la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac passe d'une collecte toutes les deux semaines à une collecte aux trois semaines* pour les déchets destinés au bac vert.

Le calendrier des collectes 2024 sera disponible en ligne et dans le prochain calendrier municipal que vous recevrez par la poste.

*immeubles résidentiels uniquement



Une démarche environnementale responsable

En passant à une collecte toutes les trois semaines, nous visons à réduire les masses de matières injustement mises dans le bac vert, contribuant ainsi à un environnement plus sain et durable.

Prenez notes :

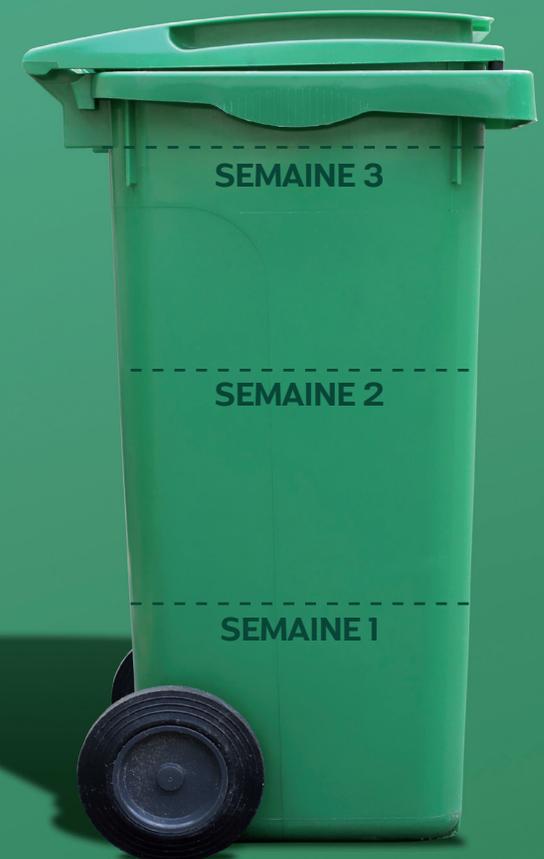
- ➔ Une résidence sans logement ne peut avoir qu'un (1) seul bac vert.
- ➔ **IMPORTANT** : les collectes de déchets auront lieu **les mercredis**.

Pour en connaître
davantage sur le tri
et les différentes
collectes

www.sjdl.qc.ca



Dès janvier 2024,
**LA COLLECTE
DE DÉCHETS**
aux 3 semaines
aura lieu les
MERCREDIS!



Municipalité de
SAINT-JOSEPH-DU-LAC

Pour y arriver... LE TRI DES MATIÈRES EST PRIMORDIAL



Mieux composter

Aucun sac de plastique, même biodégradable ou compostable, ne peut aller dans le bac brun!

Pour savoir si votre matière peut aller au compost, posez-vous les trois (3) questions suivantes :

1 Est-ce un résidu alimentaire?

2 Est-ce un résidu de jardin?

3 Est-ce un papier ou un carton souillé?

Si vous répondez oui à l'une ou l'autre des questions, la matière peut aller dans le bac brun.



Mieux recycler

Votre matière peut aller au recyclage si :

1 C'est un contenant, un emballage ou un imprimé;

2 C'est fait de plastique, de verre, de métal, de papier ou de carton;

3 Il s'agit de plastique rigide numéro 1, 2, 3, 4, 5, 7;

4 Il s'agit de plastique souple, qui s'étire avec vos pouces;

5 Il s'agit de papier ou de carton propre.

Composition d'un bac vert moyen au Québec en 2019



Étude de caractérisation à l'élimination 2019-2020, RECYC-QUÉBEC

Pour en connaître davantage sur le tri et les différentes collectes

